



## L'affaire Merah en France : La politique de la peur

Par [Edwy Plenel](#)

Mondialisation.ca, 25 mars 2012

[mediapart.fr](#) 25 mars 2012

Région : [L'Europe](#)

Thème: [11-Septembre et terrorisme](#)

L'affaire Mohamed Merah est un fiasco pour le pouvoir en place. Fiasco de sa politique sécuritaire comme de sa politique tout court : la première impuissante à prévenir la dérive d'un déséquilibré connu de ses services policiers, la seconde incapable de mobiliser les alertes des diverses administrations qui l'avaient croisé. sa politique sécuritaire comme de sa politique tout court : la première impuissante à prévenir la dérive d'un déséquilibré connu de ses services policiers, la seconde incapable de mobiliser les alertes des diverses administrations qui l'avaient croisé. Plus essentiellement, c'est un fiasco de cette politique de la peur qui distingue le sarkozysme, dont la virulence angoissante masque la profonde inefficacité.

Ni rire ni pleurer, mais comprendre. Énoncée par Baruch Spinoza, cette exigence est celle de la raison. C'est celle de l'esprit des Lumières et de l'humanisme de la Renaissance. Celle d'une pensée qui ne cède pas aux passions tristes de la haine et de la violence. Face à des actes terrifiants comme ceux de Mohamed Merah qui, a priori, nous semblent incompréhensibles tellement ils blessent notre humanité, comprendre ne signifie évidemment pas excuser, mais apprendre pour faire en sorte que cela ne se reproduise pas. Apprendre pour prévenir. Apprendre, y compris de l'inhumanité de l'homme. Le sarkozysme ne l'entend pas ainsi. Le président-candidat et son parti, l'UMP, rêvent de mettre en congé la démocratie et, avec elle, l'intelligence. Plus de questions dérangeantes, plus de réflexions stimulantes, plus de débats utiles, plus de critiques constructives. Rien d'autre qu'un silence général avec une seule voix autorisée, celle du pouvoir, d'un pouvoir réduit à son essence policière. Loin d'une décence due aux familles des victimes, la suspension momentanée de la campagne électorale se révèle une stratégie politicienne : faire taire les oppositions. À tel point que, dans un montage vidéo qui se retourne contre son propos, le parti présidentiel juge indécentes les déclarations pourtant avisées, réfléchies et posées de François Bayrou, François Hollande, Eva Joly et Jean-Luc Mélenchon sur les enseignements des tueries de Toulouse et Montauban.

À la raison qui réfléchit de façon dépassionnée, Nicolas Sarkozy préfère cette déraison d'État qu'il n'a cessé de cultiver, jouant des passions, exploitant les émotions, usant des registres de l'excès et de l'irrationnel. Ainsi, jeudi 22 mars à Strasbourg, s'est-il empressé de désigner une barbarie qui nous serait étrangère, « un monstre », a-t-il asséné avant d'interdire tout commentaire, à la manière d'un tabou moral : « Lui chercher la plus petite excuse serait une faute morale impardonnable. Mettre en cause la société, montrer du doigt la France, la politique, les institutions, c'est indigne ». Il ne faudrait donc se poser aucune question sur le climat de tension qu'ont alimenté des idéologies potentiellement meurtrières qui font le tri entre les hommes, leurs humanités, leurs religions et leurs civilisations (lire ici mon analyse) ? Ni sur une société française malmenée, déchirée et divisée, travaillée par

l'injustice, l'exclusion et l'indifférence, au point de laisser sans secours des enfants perdus, égarés par leur désespoir (lire là le parti pris de François Bonnet) ? Ces grands moulinets en forme d'interdits de Nicolas Sarkozy s'accompagnent de propositions aussi liberticides qu'irréalistes. Face à la dérive criminelle d'un seul - cette « autoradicalisation salafiste atypique », qui résume l'itinéraire du tueur, selon le procureur de la République -, le président-candidat n'hésite pas à désigner comme boucs émissaires la circulation des idées et celle des hommes. Faisant fi des principes constitutionnels fondamentaux garantissant la liberté de penser et de s'exprimer, il propose de punir pénalement « la consultation de sites Internet qui appellent à la haine et à la violence », ainsi que « toute personne se rendant à l'étranger pour y suivre des travaux d'endoctrinement à des idéologies conduisant au terrorisme ». Si ces propositions se concrétisaient, elles signifieraient la naissance d'une législation d'exception qui criminaliserait les opinions jugées dangereuses par le pouvoir.

L'affaire Merah, une cascade de loupés et de ratés Mais cette fuite en avant, affolée et précipitée, masque mal un immense embarras. Car autant dire tout net ce que, par précaution gestionnaire ou prudence électorale, les responsables politiques n'osent pas dire trop haut alors qu'ils le pensent tout bas : de bout en bout, cette histoire dramatique est un immense fiasco. Un fiasco sans étiquette politique qui met en cause nombre d'administrations, de services, de professions, de métiers - tout ce tissu de responsabilités et de compétences qui, quand elles fonctionnent de façon harmonieuse, font tenir debout la société, la protègent et la sécurisent. Mais un fiasco particulièrement accablant pour celui qui, depuis dix ans et sa nomination en 2002 au ministère de l'intérieur, prétend incarner la sécurité des Français en faisant de la « culture du résultat » son principe cardinal. Quand on les récapitule, les « failles » spontanément évoquées par le ministre des affaires étrangères, Alain Juppé (lire ici notre article), se révèlent des gouffres dont la béance laisse pendantes d'immenses questions.

En guise de résultats en effet, une cascade de loupés et de ratés, d'occasions manquées et d'alertes vaines. Avant sa dérive criminelle, Mohamed Merah fut donc un client très régulier de la justice des mineurs, un délinquant emprisonné à plusieurs reprises, un suicidaire hospitalisé et expertisé par un psychiatre, un jeune à la dérive menaçant des voisins et des voisines au nom de l'extrémisme religieux. Mais ce fut aussi un drôle de touriste au Pakistan et en Afghanistan, tout récemment puisque durant ces deux dernières années, 2010 et 2011, à une époque et dans des régions en guerre où les routards ne sont plus de saison. Et ce fut surtout un voyageur repéré par les forces américaines en Afghanistan qui l'ont renvoyé illico en France ; une recrue terroriste potentielle fichée par les services anti-terroristes internationaux, notamment américains, qui l'avaient interdit de vol sur leurs compagnies et vers leur destination ; bref, un profil chargé et signalé comme il n'en existe guère plus de quelques dizaines dans les fichiers de l'anti-terrorisme français concernant les jeunes nationaux pouvant basculer dans l'action violente. Et il faudrait accepter sans débat, sans commission d'enquête indépendante, sans interpellation publique légitime, comme si c'était la faute à pas de chance, que cet individu n'ait pas été surveillé de plus près ?

Alors même qu'il était repéré et traité par la DCRI, ce « FBI à la française », créé depuis 2007 pour professionnaliser le « renseignement intérieur », dont un fonctionnaire l'avait même entendu de façon informelle à l'automne 2011 ? À ce fiasco de départ, celui de la DCRI qui est le plus lourd de conséquences tant la prévention des crimes est la plus efficace des polices, s'en est ajouté un deuxième : une enquête de police judiciaire qui n'a pas réussi à empêcher la tuerie dans l'école juive de Toulouse, faute d'avoir su exploiter plus rapidement les deux pistes datant du premier meurtre, celui du 11 mars, à Toulouse

toujours - une annonce consultée sur Internet et un scooter de marque Yamaha. Hélas, le croisement de ces deux éléments et du profil de Mohamed Merah n' est intervenu que le mardi 20 mars, au lendemain de la tuerie antisémite et alors que le tueur avait déjà sept cadavres à son passif. Mais il faut croire que, dans cette mauvaise série policière dont la société française a fait les frais, le fiasco devait être général. Car le final fut la malheureuse démonstration par une unité d'élite, le RAID, en théorie spécialisée dans la neutralisation de forcenés, de son impuissance à maîtriser et interpellé vivant un seul individu dont l'armement ne faisait pourtant pas le poids. Avec cette information ultime qui fait encore plus désordre : l'autopsie du corps de Mohamed Merah a montré qu'il était criblé de balles, malgré le gilet pare-balles qu'il portait, avec vingt-deux impacts sur les bras et les jambes, sans compter le tir mortel à la tête. Politisation et privatisation de la police nationale. Dans un tel enchaînement de dysfonctionnements en cascade, l'explication par la supposée incompétence individuelle des policiers concernés ne tient pas. Trop de services impliqués, trop de métiers différents, trop de spécialités requises.

Il faut plutôt la chercher du côté du mélange des genres entre police et politique dont l'effet est toujours désastreux, réussissant à affaiblir, éroder et entraver le professionnalisme des meilleurs. Car depuis maintenant dix bonnes années, Nicolas Sarkozy a fait de la police nationale son domaine réservé, flattant ses responsables, promouvant ses fidèles, imposant une conception presque prétorienne de l'institution, comme si elle était sa chose, son bouclier, son vivier. Au point de se camper lui-même, durant la crise toulousaine, en ministre de l'intérieur depuis le palais de l'Élysée tandis que le ministre en exercice était promu chef d'enquête sur place, au grand dam de la justice, de ses principes comme de ses hommes, et, plus essentiellement, de la séparation des pouvoirs. Depuis son élection à la présidence, ses deux principaux fidèles, Brice Hortefeux de 2009 à 2011, puis Claude Guéant depuis 2011, ont été nommés à la tête du ministère de l'intérieur. Le directeur général de la police nationale, Frédéric Péchenard, est un ami d'enfance du chef de l'État. Bernard Squarcini, le patron de la DCRI, nouvellement créée par la fusion des RG et de la DST et placée à l'abri du secret défense, est un policier des Renseignements généraux qui a lié sa carrière à une fidélité manifeste à Nicolas Sarkozy. Sous cette présidence, plusieurs hauts responsables policiers sont devenus préfets de la République en récompense de leur allégeance, de la Seine-Saint-Denis à l'Isère, en passant par la zone de défense de Paris. Parmi eux, l'un des anciens chefs du RAID, unité choyée par l'ex-maire de Neuilly depuis une prise d'otages dans une maternelle, en 1993, dont l'auteur, qui s'était fait connaître sous le surnom de "Human Bomb", fut tué par les policiers lors de l'assaut. Totalement hors norme et sans précédent, la gestion élyséenne des tueries de Montauban et Toulouse a montré sans fard la politique qui a inspiré cette patiente et systématique prise de contrôle de l'institution policière. Politisation et privatisation en sont les deux ressorts. Une hiérarchie policière soumise à un exécutif réduit à la seule présidence de la République, docile et dévouée, sans distance ni réserve. Une imbrication néfaste des compétences professionnelles et des calculs politiques, mélange des genres qui produit inévitablement soit des retards ou des fiascos, soit des transgressions illégitimes, voire illégales, comme dans le cas de l'espionnage policier des journalistes de l'affaire Bettencourt pour connaître leurs sources.

Bref, la politisation que la police nationale avait eu bien des difficultés et mis beaucoup de temps à conjurer dans les années 1980 après les années de l'après-1968 et l'époque de Raymond Marcellin est de retour. Qui en douterait après la mise en avant de Claude Guéant, et de lui seul, sur la piste du criminel à Toulouse, le ministre de l'intérieur et bras droit du chef de l'État éclipsant, au mépris du code de procédure pénale, l'autorité judiciaire, non

seulement sa présence mais sa légitimité ? Qui en douterait encore en voyant les patrons de la DCRI (dans Le Monde) et du RAID (dans Le Figaro) monter au créneau de concert, avec l'aval et en soutien de leur ministre, pour tenter de justifier leurs échecs (prévenir le crime, interpellé le criminel) dans une opération de communication qui ne souffre guère la contradiction ?

Dans toute démocratie adulte - c'est le cas notamment de la Grande-Bretagne -, une enquête indépendante serait menée pour établir les responsabilités afin de remédier aux dysfonctionnements apparus. Quant à la culture du résultat tant vantée par Nicolas Sarkozy, elle a déjà sanctionné, pour des loupés bien moindres, des hauts fonctionnaires qui n'avaient pas été au rendez-vous des attentes présidentielles. Il faut donc croire que ces responsables policiers le sont, eux. Sans doute parce qu'au delà de leur allégeance, ils sont les maillons d'un dispositif supposé assurer cette politique de la peur dont le sarkozysme a fait son fonds de commerce depuis le retour ministériel de son héros en 2002. « Ayez peur, et je m'occupe du reste » : cette politique parie sur l'insécurité plutôt qu'elle n'y remédie. Elle l'agite, l'entretient, l'utilise, l'exploite, l'excite, etc. Tout l'inverse d'une politique de concorde nationale et de sécurité publique, celle que résume cette ancienne dénomination républicaine du policier de base en uniforme : gardien de la paix. La politique de la peur est angoissante, parce que cette angoisse lui laisse le champ libre. Elle est virulente, parce que cette violence lui fournit ses prétextes. Et elle ne cesse d'attendre son occasion, crise, crime, fait divers, attentat, etc., pour entraîner l'opinion dans un tourbillon de rodomontades autoritaires et de régressions démocratiques. Mais ce que montre la séquence toulousaine autour de l'affaire Merah, c'est qu'elle est foncièrement inefficace.

Les peurs qu'elle ne cesse d'agiter lui reviennent en boomerang, et elle s'avère incapable de protéger la société de leurs impacts, dégâts et déchirements. Aussi faut-il souhaiter, à quelques semaines d'une élection décisive où l'alternance nécessaire et l'alternative souhaitable sont en jeu, que cette démonstration fasse son chemin dans toute la société française. Pour en finir avec la peur et la politique qui parie sur elle, cette politique éminemment dangereuse parce qu'elle ne résout rien et aggrave tout. Et pour prendre le temps d'apaiser la société française, en la réconciliant avec elle-même, c'est-à-dire avec les siens, de tous âges, de toutes conditions, de tous lieux, de toutes origines. Relever la France, ce serait alors lui redonner de la tenue et de la hauteur, de la confiance et de la sérénité, de la solidarité et de la générosité. Est-il besoin d'ajouter que cette ambition est celle d'une République radicalement démocratique et sociale ?

La source originale de cet article est [mediapart.fr](http://mediapart.fr)

Copyright © [Edwy Planel](http://Edwy.Planel), [mediapart.fr](http://mediapart.fr), 2012

---

Articles Par : [Edwy Planel](http://Edwy.Planel)

**Avis de non-responsabilité** : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien

vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)

[Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)